

---

## Adresse des administrateurs du district de Gonesse qui protestent contre les calomnies d'un journaliste, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Gonesse qui protestent contre les calomnies d'un journaliste, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 388-389;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36258\\_t2\\_0388\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36258_t2_0388_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Après avoir parcouru la partie haute de la commune et s'être arrêté à l'arbre de la Liberté, à celui de la Fraternité pour y chanter des hymnes, on s'est rendu au temple de la raison. Une symphonie brillante a figuré l'entrée des soldats de la République dans le port de la Montagne. Un groupe de musiciens de l'un et l'autre sexe ont chanté des hymnes patriotiques. L'agent national de la commune a fait un discours dans lequel il a retracé la perfidie des Toulonnais et les avantages inappréciables qui résultaient de nos victoires. La voûte du temple a retenti des cris mille fois répétés de vive la République : le citoyen Renaud, au nom de la Société populaire, a mérité les applaudissements de l'assemblée par un discours très patriotique. L'enfant qui représentait Mercure a excité le plus vif intérêt par une chanson très analogue à la fête, des hymnes nouveaux, des symphonies parfaitement exécutés ont excité dans le cœur de tous les citoyens, le plus vif amour de la patrie et l'horreur la mieux prononcée de la perfidie et de la trahison. Le cortège au sortir du temple de la Raison s'est rendu dans le même ordre dans la partie basse de la commune.

La fête a été terminée par des danses prolongées très avant dans la nuit. Minerve et la Liberté ont toujours présidé aux divertissements. La gaieté franche et libre, la décence la plus parfaite en faisaient un spectacle ravissant pour les vrais amis de la patrie qui ne pouvaient sans attendrissement voir une famille de frères et d'amis célébrer avec tant de vérité et d'allégresse les victoires de la République.

## 29

**La société populaire et les autorités constituées de la commune de Mantes font part à la Convention de la fête qu'elles ont célébrée en l'honneur de Lepelletier et Marat (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Mantes, s. d.*] (3)

« Citoyens Représentants,

La Société populaire de Mantes unie à une foule immense de citoyens à laquelle se sont jointes aussi toutes les autorités constituées de cette commune viennent de célébrer, avec la pompe d'une fête civique, l'immortalité des deux martyrs de la liberté et de l'égalité, Le Pelletier et Marat.

A ce tribut, digne d'hommes libres, était réuni le génie de la victoire, enlaçant la gloire du nom français à la palme immortelle de la prise de Toulon.

S'il fallait vous convaincre de notre ardent patriotisme par les détails sans nombre de cette double et imposante cérémonie, nous emprunterions des pinceaux plus habiles que les nôtres pour vous peindre les attitudes variées et allégoriques, les expressions mélodieuses et senties, les caractères sublimes et raisonnés dont nos divinités représentatives ont fourni si dignement tous les points. Mais, Citoyens, Représentants, nous n'abuserons pas de vos moments sur votre

(1) P.V., XXIX, 276; *J. Sablier*, n° 1081.

(2) *B<sup>in</sup>*, 27 niv.

(3) C. 289, pl. 894, p. 5.

nouvelle (sic) Sinai, d'où vous ne pouvez entendre que nos vœux; c'est sur cette terre sainte que nous marchons en y déposant les deux immortels qu'entourent nos principes et nos cœurs. C'est au fond de leurs tombes, que nous avons trouvé l'heureux germe de notre génération et que nous envieront les siècles futurs en contemplant ces deux législateurs.

Vous êtes, Citoyens Représentants, également chers à notre pensée, l'apothéose vous attend lorsqu'au bout d'une si pénible, mais aussi glorieuse carrière, vous aurez rempli l'arrêt du sort.

Vivez pour nous et nous mourrons tous pour la patrie. Salut et fraternité. »

FERION, BOUDIER (*vice-secrét.*), MAHEU, BOURDET, DOINET, AUBRY (?) (*secrét.*), TONOR (*présid.*).

## 30

**La commune de Paris envoie l'état des détenus dans les différentes maisons d'arrêt, montant en tout en 5,079 (1).**

**Insertion au bulletin (2).**

[*Commune de Paris, 27 niv.; état au 25 niv. II*] (3)

Noms des prisons	Nb de détenus
Conciergerie .....	521
Grande-Force .....	618
Petite-Force .....	276
Sainte Pélagie .....	228
Madelonnettes .....	219
Abbaye .....	134
Bicêtre .....	795
La Salpêtrière .....	340
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	142
Luxembourg .....	467
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	421
Irlandois, rue du Cheval Vert .....	29
Les Picpus, fbg Antoine .....	138
Réfectoire de l'Abbaye .....	59
Les Angloises, rue Saint Victor .....	120
Les Angloises, rue de Loursine .....	84
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	192
Les Angloises, Fbg Antoine .....	36
Ecossais, rue des fossés Saint Victor ....	80
Maisons des Fermes .....	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert ....	59
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	48
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général .....	5 079

## 31

**Les administrateurs du district de Gonesse désavouent le journaliste qui a dit qu'ils avoient porté plainte contre les représentants du peuple Lacroix et Musset (4), et demandé Levasseur pour remédier aux maux faits par ces premiers (5).**

**Insertion au bulletin (6).**

(1) P.V., XXIX, 276.

(2) *B<sup>in</sup>*, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 288, pl. 887, p. 27.

(4) Cf. ci-dessus, 24 nivôse, n° 40.

(5) P.V., XXIX, 276; *J. Sablier*, n° 1081.

(6) *B<sup>in</sup>*, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Gonesse, 25 niv II] (1)

« Citoyens représentants,

Il vient de nous être communiqué un extrait de la Gazette générale de l'Europe, séance du 24 nivôse, contenant le récit suivant :

« Par un précédent arrêté, Veimerange, agent de Calonne, agent de tous les ministres royaux, avoit été mis en état d'arrestation. Les administrateurs de Gonesse viennent se plaindre de ce que Lacroix et Musset se sont permis de lever cette arrestation, et de placer ce Veimerange à la tête de l'administration. Ils demandent que la Convention y envoie le représentant du peuple Levasseur, et qu'il remédie aux maux que ce Veimerange et ses partisans font dans tout ce district. »

Nous nous empressons, citoyens Législateurs, de repousser ces assertions mensongères: l'administration assemblée vient d'interroger tous et chacun de ses membres; tous, unanimement ont déclaré n'avoir formé aucune plainte, ni de vive voix, ni par écrit contre les opérations des représentants du peuple Lacroix et Musset dans l'arrondissement du district. Tous ont persisté avoir, au contraire, applaudi avec les vrais républicains de cet arrondissement, aux principes révolutionnaires que ces deux représentants n'ont cessé de professer et de suivre dans le cours de leur mission; au grand mouvement qu'ils ont su imprimer à l'esprit public et particulièrement à la sagesse des mesures qu'ils ont prises pour éclairer leur choix dans la régénération des autorités constituées; tous enfin ont rejeté comme une calomnie, la demande d'un représentant du peuple pour remédier aux maux prétendus faits dans le district... ».

Et ont signé ainsi : Florens, Laurent, Leblanc, Barbé, Lemaire, Dueroq, Brayer.

P. c. c. : BRAYER (*secrét.*).

## 32

On lit une lettre de la commune de Rosay: elle observe à la Convention que dans plusieurs communes environnantes il s'élève des difficultés relatives aux époques des marchés; que des villages ne veulent pas se rendre à ces marchés, ni les pourvoir de marchandises les jours de décade; que d'autres refusent d'y porter leurs denrées quand le jour tombe un dimanche; que cependant on n'a pas besoin des marchés catholiques, mais des marchés républicains. Cette commune invite la Convention à déterminer les jours de marché suivant le nouveau calendrier (2).

RAMEL pense, à ce sujet, que le droit de fixer les jours de marchés établirait des variations dangereuses dans chaque département, s'il étoit abandonné aux communes; il croit que les corps administratifs doivent être seuls chargés de rédiger un nouveau tableau pour les jours de marchés et de foires; en conséquence, il demande le renvoi de cette proposition au comité de division (3).

(1) F<sup>o</sup> 4775<sup>o</sup>, doss. 3. Voir même dossier pétition de la Sté popul. (s. d.) et déclaration du distr. de Gonesse (3 pluv. II).

(2) *Mon.*, XIX, 234; *J. Paris*, p. 1541; *M. U.*, 440; *C. Eg.*, p. 130; *Ann. patr.*, p. 1710; *Mess. soir.*, n° 517.

(3) *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480.

L'assemblée décrète que la pétition sera renvoyée au comité de division, qui présentera ses vues sur les moyens propres à mettre de l'ensemble dans la distribution des jours de foires et de marchés sur le calendrier républicain (1).

## 33

Le c<sup>o</sup> Nogaret, de Versailles, offre à la Convention un hymne patriotique (2).

« La Convention nationale décrète mention honorable du zèle de Félix Nogaret, accepte les couplets héroïques qu'il a fait sur les victoires remportées par les soldats de la patrie, en renvoie l'examen au comité d'instruction publique.

Le présent décret sera inséré au bulletin » (3).

Pendant que les Républicains gagnent des victoires, dit MERLIN (de Thionville), le citoyen Félix Nogaret, de Versailles, les chante. Il me charge de faire hommage à la Convention de plusieurs partitions de musique dont il a composé les paroles (4).

[Versailles, 24 niv. II] (5)

« Citoyen Président,

Je demande l'exécution à l'opéra et l'envoi aux armées par la voie du bulletin des couplets héroïques ci-joints. Je le demande parce que, enfin c'est aujourd'hui une faveur accordée aux morceaux caractéristiques. Fais-moi juger et si je mérite distinction que la Convention (me donne) une satisfaction de nature à m'encourager. Salut et fraternité. »

FÉLIX NOGARET.

## LA FORFANTERIE AUX ABOIS (6)

(Couplets héroïques)

Chantés à Versailles le 10 nivôse, fête générale, à l'occasion de la reprise de Toulon, et autres victoires remportées par les Armées de la République.

Musique de GIROUST.

Paroles de FÉLIX NOGARET.

Où sont-ils ces foudres de guerre,  
Ces Cobourg, ces Brunswik et ces Rois insolens ?  
Ils avoient l'espoir téméraire  
De mettre un frein à nos élans,  
Pour la liberté de la terre !...  
Dès vingt fois nos fiers guerriers  
Les ont battu, les ont fait taire.

Bis. La trahison caresse leur chimère,  
Et cependant ils gagnent leurs foyers.

BOUILLÉ devait réduire en cendre  
Paris, et ses fauxbourgs, et tous ses habitans !...  
Cet Attila, cet Alexandre,  
Avec ses chevaliers errans,  
Devait tout battre et tout pourfendre !  
Notre attitude, nos succès  
Font tourner bride à son audace.

Bis. Ciel ! rends le monstre au fer qui le menace,  
Au fer honteux qui punit les forfaits.

(1) P.V., XXIX, 276.

(2) P.V., XXIX, 276.

(3) P.V., XXIX, 281. B<sup>is</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>is</sup>). Minute signée Merlin (de Thionville) (C. 287, pl. 858, p. 8).

(4) *J. Matin*, n° 539.

(5) C. 239, pl. 894, p. 6, 7.

(6) Imprimé chez Cosson à Versailles, s. d. (B.N., 8<sup>o</sup> Ye 4760).